



LA PLAINE DES PALMISTES

**PORTANT OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE
DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE LA
PLAINE DES PALMISTES**

Demande déposée le :	28/05/2018	N° DP 974 406 18 G0031	
Par :	Monsieur QAZI Ayoub-Yusuf	Surface de plancher déclarée m²:	
Demeurant à :	28 Rue du Domaine Indigo 97438 SAINTE MARIE	Existante :	0 m²
Représenté(e) par:	POUNOUSSAMY Irvin 640 Avenue des Mascareignes 97440 SAINT ANDRE	Démolie :	0 m²
Sur un terrain sis à :	24 RUE LOUIS CARRON 97431 LA PLAINE DES PALMISTES 406 AV 239	Créée :	0 m²
Nature des travaux :	Division en vue de construire.	Totale :	0 m²
Nombre de lots :	2 lots.	Si dossier modificatif, Surface antérieure :	/
Destination de la construction :	/		
Sous destination de la construction :	/		
Nombre de logement :	0		

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu l'objet de la demande :

- pour une division en vue de construire
- sur un terrain situé 24 RUE LOUIS CARRON,
- pour une surface plancher créée de 0 m².

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 30/06/2016,

Vu le règlement de la zone PLU: UB,

Vu le règlement de la zone PPR: B3,

CONSIDERANT l'article 2.2 du règlement UB du plan local d'urbanisme en vigueur qui indique que << Les lotissements, au sens de l'article L442-1 du code de l'urbanisme, ne doivent comporter qu'un seul accès (commun aux différents lots) sur les voies publiques existantes ou projetées, sauf impossibilité liée aux constructions, ouvrages ou aménagements préexistants ou dans le cas d'une unité foncière dont la profondeur par rapport à la voie est inférieure ou égale à 25 mètres. >> et que le projet ainsi présenté fait état d'une unité foncière dont la profondeur par rapport à la voie est strictement supérieure à 25 mètres.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180615-AR176-2018-AR
Date de télétransmission : 15/06/2018
Date de réception préfecture : 15/06/2018

Arrêté N° 176-2018

Date: 15/06/2018

Hôtel de ville - 230 rue de la République - 97431 La Plaine des Palmistes
Tél : 02 62 51 49 10 - Fax : 02 62 51 37 65 - e-mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

CONSIDERANT l'article R. 421-19 du code de l'urbanisme qui indique que « Doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager :

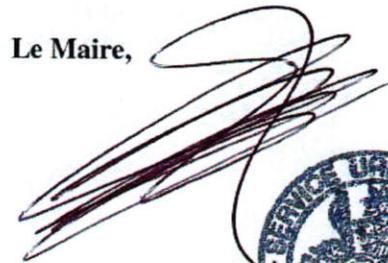
a) Les lotissements :

-qui prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espace ou d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâtis et propres au lotissement... » et que le projet présenté ici relève d'un lotissement et donc d'un permis d'aménager qui nécessite un formulaire CERFA n° 13409*06 et non d'une déclaration préalable déposée à l'aide du formulaire CERFA n° 13409*04 tel que mis en œuvre dans ce dossier.

A R R E T E

Article 1 : La présente Déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'opposition.

Le Maire,




Marc Luc BOYER

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peu(ven)t contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il(s) peu(ven)t saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180615-AR176-2018-AR
Date de télétransmission : 15/06/2018
Date de réception Préfecture : 15/06/2018

Hôtel de ville - 230 rue de la République - 97431 La Plaine des Palmistes

Date: 15/06/2018
Date: 15/06/2018

Tél : 02 62 51 49 10 - Fax : 02 62 51 37 65 - e-mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr